

SUBVENTIONS A LA PECHE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : INVENTAIRE NATIONAL – IRLANDE

1. Le Plan de développement national de l'Irlande prévoit au cours de la période 2000-2006 des investissements dans divers secteurs dont celui de la pêche.

Objectifs et stratégie

2. Les plans établis pour le secteur de la pêche visent notamment les objectifs stratégiques fondamentaux suivants :

- Créer un secteur des produits de la mer durable, compétitif et tourné vers la qualité
- Augmenter au maximum la contribution du secteur des produits de la mer aux exportations irlandaises
- Assurer la compétitivité internationale de l'Irlande
- Poursuivre l'action économique et sociale en faveur des collectivités côtières en Irlande

Formes de soutien

3. En Irlande, le soutien au secteur de la pêche prend essentiellement la forme d'aides. Pour ce faire, un certain nombre de programmes ont été mis en place :

A. Le **Programme de soutien au développement de la pêche en mer** prévoit le versement d'aides dans le cadre d'un investissement total de 33.8 millions d'EUR sur six ans (de 2000 à 2006) au profit des pêcheurs, de leurs familles, des propriétaires de navires, des organisations de producteurs et d'autres groupes associés.

Ce programme couvre huit domaines principaux :

1. Cybercommerce et autres politiques de TI
2. Pêches artisanales côtières
3. Organisations de producteurs
4. Label qualité, valeur ajoutée, traçabilité et conditions de travail
5. Collecte de données fondamentales sur la pêche
6. Amélioration des connaissances et de la transparence
7. Gestion durable des pêcheries
8. Pêche expérimentale/mesures techniques de conservation

B. Le **Programme de développement de la flotte de pêche** prévoit un financement de l'État et de l'Union européenne d'un montant de 25 millions d'EUR dans le cadre d'un investissement total de 95 millions d'EUR sur toute la durée du Programme de développement national (2000-2006). La seule aide versée à ce jour concerne la sécurité des navires.

Dans le cadre de ce programme, un financement est accordé pour :

- Les engins de sauvetage
- Le matériel de lutte contre l'incendie
- Le matériel radio
- L'instrumentation de navigation
- La protection contre l'incendie
- Les règlements sur les collisions
- L'étanchéité à l'eau
- La sécurité professionnelle

C. Le Programme de soutien à la transformation des produits de la mer prévoit un investissement de quelque 32 millions d'EUR sur l'ensemble de la période 2000-2006. Cette aide est destinée à soutenir le développement des entreprises de transformation des produits de la mer. Il s'agit avant tout d'augmenter au maximum la valeur du côté de l'offre (pêche et aquaculture) et de développer de nouveaux produits et technologies dans le secteur de la transformation.

D. Dans le cadre du **Programme de soutien à l'aquaculture** des aides sont versées pour soutenir le développement et l'extension de l'industrie aquacole. Ces aides sont destinées à financer les efforts de diversification et de développement de nouveaux produits et la mise en place d'infrastructures et de technologies pour le secteur de l'aquaculture.

Catégorie de transferts

4. Les aides mentionnées ci-dessous concernent essentiellement les dépenses d'infrastructure dans le secteur de la pêche. Les dépenses de recherche et de police des pêches viennent en complément. Des concours au titre de la réduction des coûts, l'achat d'accès aux eaux d'autres pays et les programmes d'investissement et de modernisation ne sont pas prévus pour ce secteur.

Récupération des coûts ou charges compensatrices

5. A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de récupérer les coûts associés aux différents programmes mentionnés en partie ou en totalité.

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

6. Les concours sont généralement destinés au secteur de la pêche ainsi qu'aux secteurs de l'aquaculture et de la transformation.

Règles et conditions

7. Pour pouvoir bénéficier d'une aide dans le cadre de ces programmes il faut se conformer à un certain nombre de conditions générales obligatoires. En outre, des conditions obligatoires spécifiques existent pour chacun des différents programmes.

8. Parmi les conditions générales qui doivent être remplies, citons la conformité aux législations nationale et communautaire concernées et les prescriptions réglementaires ainsi que les conditions à remplir pour obtenir un permis. Le candidat doit apporter la preuve de sa capacité à gérer et à mener à bien le projet, fournir des informations détaillées sur la rentabilité du projet en question, être en possession d'un certificat attestant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et démontre sa viabilité financière.

Budgets et dépenses

9. Les budgets prévus pour chaque programme pendant la période 2000-2006 sont les suivants (les budgets annuels varient selon les conditions)

Tableau 1. Budgets des programmes de soutien à la pêche (2000-2006)

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Mesures de soutien | EUR 33.8 m |
| Développement de la flotte de pêche | EUR 95 m |
| Transformation des produits de la mer | EUR 32 m |
| Aquaculture | EUR 20.3 m |

Ces dépenses sont décrites en détail dans le paragraphe intitulé « nombre de bénéficiaires ».

Durée

10. Les aides accordées dans le cadre des programmes cités dans cette note concernent la période 2000-2006 qui correspond à la durée du Plan de développement national en Irlande.

Nombre de bénéficiaires

11. Les aides suivantes ont été versées durant les années 2001, 2002 et 2003 au titre des différents programmes cités ci-dessus dans les formes de soutien :

Tableau 2. Aides au secteur de la pêche (2001-2003)

| Programme | 2001 | | 2002 | | 2003 | |
|---------------------------------------|---|------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|
| | Nombre d'approbations (entités) | Montant total m€ | Nombre d'approbations (entités) | Montant total m€ | Nombre d'approbations (entités) | Montant total m€ |
| Mesures de soutien | 22 | 2.7 | 33 | 13.85 | 40 | 14.72 |
| Développement de la flotte de pêche | Programme lancé officiellement en juin 2001 – aucune approbation ou montant en 2001 | | 146 | 65.1 | 173 | 65.40 |
| Transformation des produits de la mer | Programme en cours de finalisation – aucune approbation ou aucun montant en 2001 | | 21 | 10.45 | 43 | 22.14 |
| Aquaculture | 32 | 11.25 | 15 | 1.5 | 18 | 5.9 |